

**CONVENTION DE COOPERATION**  
**ENTRE**  
**L'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE-PSL ET**  
**LA GOETHE-UNIVERSITÄT FRANKFURT AM MAIN**  
**POUR**  
**LA REALISATION D'UN DOUBLE MASTER**

**ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

Les universités signataires prévoient, par la présente convention, de proposer un double diplôme de niveau Master à partir de l'année universitaire 2020/21 dans les domaines suivants : Banking, Insurance, Economics, Finance, Money, appelé ci-après *Double Master*.

Le *Double Master* s'adresse d'un côté, aux étudiants de l'Université Paris Dauphine-PSL en Master *Economie et Finance* et, de l'autre, aux étudiants de la Goethe-Universität Frankfurt am Main en *Master of Science in Money and Finance*.

Les étudiants en *Double Master* acquerront une double formation universitaire franco-allemande. La validation de chaque diplôme des deux universités et la réalisation d'un parcours exigeant et reconnu dans le monde académique et professionnel en France et en Allemagne, visent à faciliter la poursuite d'études dans les deux pays ainsi que l'intégration des deux marchés du travail.

**ARTICLE 2 : PARCOURS ET MOBILITE**

Le parcours *Double Master* est un programme d'étude de deux ans (4 semestres universitaires).

Les étudiants réalisent une partie du programme d'étude dans leur université d'origine, l'autre partie se déroule dans l'université d'accueil.

Si les étudiants le souhaitent, et en accord avec les responsables du programme, une année de césure entre la première et deuxième année peut être réalisée. Pendant cette année, des stages dans un domaine relatif aux études effectuées, en Allemagne et en France devront être effectués. Il sera également possible de prendre différents cours ayant un lien étroit avec le programme d'étude (par exemple des cours de langues spécialisées). La condition préalable à cette année de césure est qu'elle soit reconnue comme deux semestres de congé et que les étudiants en fassent la demande.

### ARTICLE 3 : ARTICULATION DU PARCOURS

Les enseignements des deux premiers semestres du parcours *Double Master* sont identiques aux programmes existants de chaque université d'origine respective.

A la Goethe-Universität, les étudiants de l'Université Paris Dauphine-PSL suivront le programme de cours du *Master of Science in Money and Finance* et choisissent leurs enseignements selon les règles de la *Prüfungsordnung* de ce programme (ANNEXE 1). Pendant les semestres 3 et 4, les étudiants de l'Université Paris Dauphine-PSL acquièrent 60 ECTS, dont 24 pour le mémoire de fin d'études (ANNEXE 2).

- (1) 18 ECTS de modules *Electives/Option*
- (2) 6 ECTS de modules *Supplementary*
- (3) 6 ECTS de séminaires de *Money/Finance*
- (4) 6 ECTS du *Thesis Seminar*
- (5) 24 ECTS du mémoire de fin d'études

Le mémoire de fin d'études peut être réalisé au choix, soit à la Goethe-Universität, soit à l'Université Paris Dauphine-PSL. L'accompagnement et la notation seront assurés par un/e examinateur/trice de la Faculté *Wirtschaftswissenschaften* de la Goethe-Universität. Le/la deuxième examinateur/trice peut être un membre de l'Université Paris Dauphine-PSL.

Pour obtenir le diplôme de *Double Master*, les étudiants doivent effectuer 60 ECTS dans l'université d'accueil qui doivent être validés par l'université d'origine.

A l'Université Paris Dauphine-PSL, les étudiants de la Goethe-Universität intègrent les enseignements du Master Economie et Finance, Parcours *International* et choisissent leurs enseignements dans les programmes du Magistère Banque Finance Assurance M2 (ANNEXE 3).

Pendant les semestres 3 et 4, les étudiants acquièrent 60 ECTS.

- (1) 36 ECTS des enseignements du BFA, troisième année (rapport de stage exclu)
- (2) 24 ECTS du mémoire de fin d'études.

Le mémoire de fin d'études peut être réalisé au choix soit à la Goethe-Universität, soit à l'Université Paris Dauphine-PSL. L'accompagnement et la notation seront assurés par un/e examinateur/trice de la Faculté *Wirtschaftswissenschaften* de la Goethe-Universität. Le/la deuxième examinateur/trice peut être un membre de l'Université Paris Dauphine-PSL.

Pour obtenir le diplôme de *Double Master*, les étudiants doivent effectuer 36 ECTS dans l'université d'accueil qui doivent être validés par l'université d'origine.

### ARTICLE 4 : VALIDATION DU DOUBLE DIPLOME

Les résultats obtenus par les étudiants de l'Université Paris Dauphine-PSL à Francfort dans le *Master of Science in Money and Finance* sont reconnus par leur université d'origine. Ceux obtenus par les étudiants de la Goethe-Universität à Paris dans le *Magistère Banque, Finance, Assurance* sont également reconnus par leur université d'origine. La validation inclut les résultats obtenus dans leur université d'origine avant la phase de mobilité par l'université d'accueil.

Chaque université valide les résultats obtenus par les étudiants dans l'université d'origine et dans l'université partenaire selon les règles en vigueur dans l'université d'origine.

Les notes obtenues par les étudiants au sein de l'université partenaire sont prises en compte pour les équivalences. Elles sont transférées, à ces fins, dans l'autre système de notation selon les règles établies par les Bureaux des Examens des deux établissements partenaires (ANNEXE 4).

## ARTICLE 5 : SELECTION DES ETUDIANTS

La sélection des étudiants est réalisée par l'université d'origine en fonction de leur calendrier de nomination (information figurant dans la factsheet mise à jour chaque année et accessible sur le site Internet). Le nombre de participants est défini par les deux universités. Chaque université partenaire garantit un niveau de promotion suffisant du programme de *Double Master*, des modalités de candidature et de participation. Pour la promotion du programme auprès des étudiants, les universités partenaires peuvent organiser des activités en commun et recourir à des supports de communication développés conjointement.

L'organisation de la sélection relève de la responsabilité de chaque université.

Les critères de sélection sont :

- a) Les résultats académiques
- b) Les connaissances linguistiques (TOEFL 100 ou IELTS 7 indispensable, Français B1 et/ou Allemand B1 constituent un avantage)
- c) La motivation
- d) L'engagement social, culturel et sportif

De plus, les conditions suivantes pour la participation au parcours *Double Master* doivent être remplies :

- 1) Les étudiants inscrits en *Master of Science in Money and Finance* de la Goethe-Universität doivent avoir acquis 30 ECTS en semestre 1 dans les *Fundamental Modules* (ANNEXE 5) ainsi que 30 ECTS en semestre 2 (ANNEXE 2). Un module au maximum peut être rattrapé, s'il ne s'agit pas d'un *Fundamental Modul*.
- 2) Les étudiants inscrits en *Master Economie et Finance* de l'Université Paris Dauphine-PSL doivent avoir acquis 30 ECTS dans un des parcours du Master M1 (ANNEXE 3) en semestre 1 et 30 ECTS en semestre 2. Le *Magistère Banque, Finance, Assurance* est un de ces parcours.

Les coordonnées des étudiants retenus pour l'année universitaire suivante seront communiquées à l'établissement partenaire via le service international au plus tard 4 mois avant l'arrivée des étudiants.

## ARTICLE 6 : INSCRIPTION DES ETUDIANTS PENDANT LA PERIODE DE MOBILITE

Durant la période de mobilité, les étudiants restent inscrits dans leur université d'origine. Ils sont parallèlement inscrits dans l'université d'accueil.

Les étudiants s'acquittent des droits d'inscription ou d'administration de leur université d'origine et sont exonérés de ces droits au sein de l'université d'accueil.

En outre, la Goethe-Universität prélève des droits relatifs aux transports publics et aux syndicats étudiants.

## ARTICLE 7 : GESTION ACADEMIQUE ET ADMINISTRATIVE

La responsabilité globale pour le *Double Master* est portée, dans chaque université, par un/e enseignant/e référent/e. Elle/Il s'appuie sur un/e correspondant/e administratif/ve (ANNEXE 6).

Les deux universités partenaires préparent ensemble le contenu pédagogique du parcours dans le cadre de l'accord, assurent sa promotion auprès des étudiants et sélectionnent les participants. Ils assurent la qualité académique du projet et définissent ensemble les ajustements académiques si nécessaire.

La gestion annuelle du projet comporte :

- Sélection des étudiants
- Choix des cours et validation du contenu pédagogique pour l'année suivante
- Etablissement du contrat pédagogique de l'étudiant

- Inscription administrative et pédagogique des étudiants à l'université d'accueil
- Accueil des étudiants au sein de l'université d'accueil
- Gestion de la scolarité pendant la phase de mobilité
- Examens et jurys
- Validation et transmission de notes à l'université origine
- Edition et remise des diplômes

#### **ARTICLE 8 : FINANCEMENT DU PROJET**

Les enseignements du parcours du *Double Master* s'appuient, dans chaque université, sur l'offre de cours existante. Le montage du parcours pédagogique *Double Master* ne génère, de ce fait, que peu de frais nouveaux. Des aménagements peuvent cependant être entrepris pour satisfaire le bon déroulé des programmes après concertation entre les deux partenaires et à la charge de l'université où se déroulent les enseignements.

#### **ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

#### **ARTICLE 10 : DUREE ET EXTINCTION DE LA CONVENTION**

La présente convention aura une durée indéterminée, à partir de la date de la signature.

Elle pourra être dénoncée, conformément aux règles propres au fonctionnement de chacune des institutions signataires, sous réserve des dispositions ci-après indiquées ;

La dénonciation de la convention devra (i) être motivée et (ii) notifiée par écrit à l'autre partie avec un préavis. Le préavis sera d'au moins trois (3) mois.

En cas de conflits découlant de la convention, et notamment avant toute résiliation unilatérale fondée sur une mauvaise exécution, les parties s'engagent à tenter une conciliation et toutes démarches de nature à régler le différend. Cette tentative doit être réelle, sincère et sérieuse.

A défaut d'accord, les parties auront recours à un arbitrage *ad hoc*, qui devra tenir compte de la nature académique des activités des parties et de leur absence de caractère commercial.

La dénonciation de la présente convention est autonome, et n'a pas d'effet sur l'ensemble des accords ou conventions conclues entre les universités partenaires, sauf mention expresse en ce sens. La dénonciation ne saurait porter atteinte aux activités déjà engagées.

**En considération des intentions et stipulations qui précèdent,**

**Madame la Présidente de l'Université Paris Dauphine-PSL, Professeure Isabelle Huault, d'une part,**

**et**

**Monsieur le Vice-Président de la Goethe-Universität Frankfurt am Main, Professeur Manfred Schubert-Zsilavec, d'autre part,**

**DECLARENT**

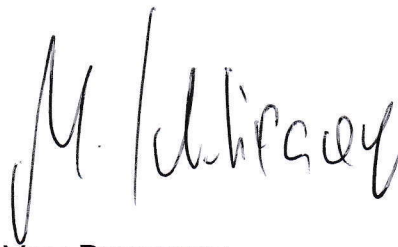
Agir en raison de l'importance de la collaboration internationale entre les deux Institutions, de l'enseignement universitaire et de l'opportunité de renforcer les relations entre les deux institutions.

**POUR L'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE-PSL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Huault', written over a horizontal line.

**LA PRESIDENTE,  
MADAME ISABELLE HUAULT**

**POUR LA GOETHE-UNIVERSITÄT FRANKFURT  
AM MAIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Schubert-Zsilavec', written over a horizontal line.

**LE VICE-PRESIDENT,  
MONSIEUR MANFRED SCHUBERT-ZSILAVECZ**

**FRANCFORT, LE 19 JUILLET 2019**

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1** – Examination Regulations (*Prüfungsordnung*) *Master of Sciences in Money and Finance*, Fachbereich Wirtschaftswissenschaften

**ANNEXE 2** – Modules *Master of Science in Money and Finance* Sem. 2 und 3, Fachbereich Wirtschaftswissenschaften

**ANNEXE 3**– Course Program *Magistère Banque, Finance Assurance* (BFA) M1; M2

**ANNEXE 4** – Table of Equivalences of Grades Université Paris Dauphine-PSL and Fachbereich Wirtschaftswissenschaften

**ANNEXE 5** – *Fundamental Modules Master of Sciences in Money and Finance*, Fachbereich Wirtschaftswissenschaften

**ANNEXE 6** – Responsible Persons Université Paris Dauphine-PSL and *Goethe-Universität Frankfurt*